



REGLEMENT

1 INSCRIPTIONS

- ▶ Les inscriptions sont ouvertes aux clubs/fédérations membres de la FICM ainsi qu'aux équipages non membres de la FICM souhaitant participer à l'événement. L'inscription de ces derniers sera possible dans la limite de 20% du nombre total d'inscriptions.
- ▶ Les réservations peuvent être effectuées à partir du 1/12/2022 jusqu'au 15/03/2023 sur le site web: www.eurocc2023.eu
- ▶ **L'événement est divisé en deux phases**, et il sera à la discrétion des participants de choisir de rejoindre uniquement la première phase ou également la seconde.
- ▶ Les formulaires d'inscription seront traités par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles:
 - **PREMIÈRE ÉTAPE:** EURO CC Assisi du 7 au 11 juin 2023: les participants MAX ont le droit d'engager les équipages n° 300.
Les organisateurs peuvent décider de la réalisation de l'événement si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.
 - **DEUXIÈME PHASE:** PROLONGATION du 12 au 18 juin 2023. Une visite des villes les plus caractéristiques de l'Ombrie est prévue: équipages MAX Participants n°200.
Les organisateurs peuvent décider de la réalisation de l'événement si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.
- ▶ Une inscription incomplète envoyée au secrétariat de l'EURO CC ne sera pas prise en compte.
- ▶ Le non-paiement intégral des frais de participation à la PREMIÈRE ET/OU SECONDE ÉTAPE de l'épreuve ne constitue pas un droit à la participation de la part de l'abonné.
- ▶ Les demandes d'inscription ne seront prises en considération qu'après réception du paiement intégral. Dans le cas où le paiement est effectué après que le nombre maximum de participants a été atteint, l'inscription ne pourra pas être prise en considération et le montant payé sera remboursé.
- ▶ L'inscription à la PREMIÈRE PHASE du 44^e EURO CC 2023 est indispensable pour participer à la DEUXIÈME PHASE de l'extension.

2 ANNULATION ÉVENTUELLE DE L'ÉVÉNEMENT OU DÉSISTEMENT À LA PARTICIPATION DES MEMBRES

- ▶ Si l'événement ne peut avoir lieu en raison d'une décision des organisateurs ou d'un cas de force majeure, 100 % du montant payé sera remboursé avec une déduction de 30,00 € par personne pour les frais administratifs encourus. L'annulation volontaire de la participation pour quelque raison que ce soit donnera lieu à un remboursement de 70% du montant payé si l'annulation a lieu avant le 15/3/2023, tandis qu'il sera impossible de rembourser les montants payés après cette date.
- ▶ Les participants qui, s'étant inscrits par négligence, retard ou empêchement, ne se présentent pas au 44^{ème} CC EURO d'Assise, à la "prolongation" ou aux rendez-vous individuels prévus au programme des différentes activités du rassemblement, n'auront aucune possibilité de remboursement du montant versé.
- ▶ Après une première acceptation de l'inscription, les participants recevront par e-mail, avant le 16/04/2023, un formulaire d'identification et toutes les informations nécessaires à leur participation.
Si vous ne recevez pas de confirmation, veuillez en informer les organisateurs en écrivant à l'adresse suivante: eurocc2023@gmail.com

3 MODES DE PAIEMENT

- ▶ Le paiement des inscriptions à partir du 1/12/2022 peut être effectué par carte de crédit ou par virement bancaire en suivant les instructions du portail www.eurocc2023.eu

4 INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ▶ L'arrivée des camping-cars au 'EURO CC VILLAGE' à Assise est prévue à partir de 9 heures le 7/06/2023. Cependant, à partir de 15 heures le 6/06/2023, un parking d'attente sera disponible pour les personnes arrivant tôt afin d'attendre leur place de stationnement allouée.
L'endroit qui sera temporairement occupé pour le stationnement sera dépourvu de tout service.

- ▶ Avant d'arriver dans la ville d'Assise, veillez à placer le formulaire d'identification reçu sur le pare-brise du camping-car ainsi que la plaque d'immatriculation bleue de la FICM.
- ▶ Dans le cas où l'équipage est équipé d'une remorque, l'organisation ne garantit pas que la remorque sera placée à proximité du parc à caravanes.
- ▶ Une fois arrivé à l'emplacement de l'"EURO CC VILLAGE", vous trouverez les préposés au parking qui vous donneront des instructions sur la manière de placer votre camping-car à l'endroit qui vous a été attribué.
- ▶ Une fois que vous avez garé votre camping-car, vous devez vous rendre au bureau de l'hébergement pour vous enregistrer et récupérer le "badge d'identification" obligatoire pour chaque membre de l'équipage.
- ▶ L'utilisation des données personnelles se fera dans le cadre strict de l'organisation du 44ème EURO CC 2023 en application de la réglementation en vigueur.
- ▶ Le port d'un "badge d'identification" est obligatoire pendant le séjour dans l'"EURO CC VILLAGE", les visites guidées et les déplacements en bus.
- ▶ Les participants seront, dans la mesure du possible, regroupés par pays d'origine et par club d'appartenance.
- ▶ **Il est indispensable** d'arriver sur le site du rallye en ayant déjà vidé le réservoir des eaux usées du véhicule ainsi que la cassette des toilettes. Il est également recommandé de remplir le réservoir d'eau potable. Il ne sera pas permis d'effectuer ces opérations pendant l'arrivée de l'équipage.
Sur le site, pendant la première phase de la manifestation, la vidange des citernes des toilettes, du réservoir d'eaux usées et le remplissage du réservoir d'eau propre seront effectués sans déplacer les camping-cars ; les horaires et les modalités de ces opérations seront communiqués sur place.
Les participants à la deuxième phase seront rapidement informés de la possibilité de fournir des services de chargement et de déchargement et d'éventuels raccordements électriques sur les sites à visiter.
- ▶ Sur le site identifié dans la première phase, **aucun** raccordement au réseau électrique **n'est prévu**.
En cas de besoin de branchement pour des raisons de santé, qui doit être souligné et justifié au moment de l'inscription, un certain nombre de postes de travail avec un branchement électrique (faible ampérage) seront mis à disposition dans une zone désignée.
- ▶ L'utilisation de groupes électrogènes est interdite entre 20 heures et 9 heures.
- ▶ Il est interdit d'allumer des feux, des barbecues, etc.
- ▶ Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs propriétaires doivent prendre soin de ramasser leurs déjections et de les jeter dans les conteneurs appropriés. Les animaux ne peuvent être admis à l'intérieur des lieux fermés qui sont visités et dans les moyens de transport.
- ▶ En cas de comportement inapproprié, il sera à la discrétion des organisateurs de faire sortir l'équipage du lieu de l'événement. Cela ne donne pas droit à un remboursement.
- ▶ Malgré la mise en place de toutes les conditions de sécurité pour assurer le stationnement des véhicules, les participants au rallye sont tenus de se conformer aux instructions données par les officiels. Chacun sera responsable des comportements imprudents qui peuvent causer des dommages à des tiers.
- ▶ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de dommages ou d'accidents pouvant survenir lors de toutes les activités du 44e CC EURO en raison du comportement des participants.
- ▶ La "prolongation" commencera le 12/06/2023 et durera jusqu'au 18/06/2023.
À ce stade, le voyage, le cas échéant, se fera dans son propre camping-car, divisant les participants en groupes de 50 équipages maximum.
Les organisateurs s'efforceront de regrouper les participants par nationalité et/ou par club si cela est possible.
Le programme de visites et d'activités sera le même pour tous les groupes, mais suivra un ordre d'acheminement différent, alternant les visites afin de ne pas surcharger les participants et de garantir un itinéraire et un traitement identiques pour tous.
- ▶ Chaque participant est tenu de respecter les mesures sanitaires en vigueur en Italie.
- ▶ La participation au 44e EURO CC 2023 implique l'acceptation du présent règlement ainsi que des lois en vigueur en Italie.

Le CAMPER CLUB GUBBIO, qui a organisé cet événement, n'est pas un prestataire de services.

Le travail est effectué par des membres bénévoles du GUBBIO CAMPER CLUB.

Le Camper Club Gubbio ne peut être tenu responsable en cas de modifications du programme ci-dessus rendues nécessaires pour des raisons d'organisation.